

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EURO SHORT TERM DURATION HIGH YIELD

LU1497739240 – Classe d'Actions IC EUR

Ce Compartiment de SCOR FUNDS SICAV est géré par SCOR Investment Partners SE – Groupe SCOR

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir une performance absolue et positive au cours de la période d'investissement recommandée en réalisant des investissements dans des obligations à coupon fixe ou variable et dans des titres de créance classés en catégorie spéculative, dont l'échéance anticipée est inférieure à trois ans.

Le Compartiment investit dans des obligations et titres de créance classés en catégorie spéculative, libellés en euros, dont l'échéance anticipée est inférieure à trois ans. L'univers d'investissement du Compartiment se compose principalement d'obligations et de titres de créance émis par des sociétés de pays membres de l'OCDE et dont la notation est inférieure ou égale à BB+ (Standard & Poor's ou Fitch) ou à Ba1 (Moody's) ou obtenue via une analyse interne effectuée par la Société de Gestion, ou non notés. Le Compartiment n'investit pas dans des titres émis par des Sociétés en Difficulté.

Le processus de gestion du Compartiment se fonde principalement sur une analyse ascendante (« *bottom up* »). Dans ce contexte, la Société de Gestion sélectionne des émetteurs dont la situation en termes de liquidités est suffisante pour permettre à un émetteur particulier de satisfaire à ses obligations à court terme. La Société de Gestion cherche à réaliser un bénéfice pour le Compartiment en recevant des coupons et, potentiellement, par le biais d'une convergence du prix décoté auquel l'obligation ou le titre de créance a été acquis(e) avec son prix nominal. En outre, le Compartiment peut investir dans des obligations et titres de créance dont l'échéance légale est supérieure à 3 ans, au cas où l'analyse de crédit révèle une forte probabilité de remboursement des obligations qui lui incombent par les émetteurs avant le terme d'une telle période de 3 ans.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son portefeuille dans des titres de créance et/ou Instruments du Marché Monétaire. Le portefeuille du Compartiment est principalement investi dans des titres de créance et obligations émis par des entités du secteur privé classés en catégorie spéculative, c'est-à-dire dont la notation est inférieure ou égale à BB+ (Standard & Poor's ou Fitch) ou Ba1 (Moody's) ou obtenue via une analyse interne effectuée par la Société de Gestion, ou non notés. Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance émis par des émetteurs bénéficiant d'une bonne notation d'investissement (« *investment grade* », c'est-à-dire notés au moins BBB- (Standard & Poor's ou Fitch) ou Baa3 (Moody's), ou via une analyse interne effectuée par la Société de Gestion, à concurrence de 30% maximum des actifs du Compartiment). Le Compartiment peut uniquement investir dans des titres libellés en euros et investit principalement dans des titres à coupon fixe. Le Compartiment investit au moins 80% de ses actifs dans des obligations et titres de créance. Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son portefeuille dans des obligations et titres de créance à coupon fixe ou variable, bons du Trésor, obligations et titres de créance négociables issus des secteurs public ou privé ou de pays membres de la zone euro. Le Compartiment peut en outre investir dans des titres de créance négociables libellés en euros et dont l'échéance est inférieure à 3 mois, émis par des émetteurs notés au minimum A1 ou P1 (Standard & Poor's ou Fitch) ou via une analyse interne effectuée par la Société de Gestion. La gestion du Compartiment s'effectue dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 5, sans restriction d'échéance sur les titres individuels. La Société de Gestion n'utilise pas exclusivement et d'une manière mécanique les notations émises par des agences de notation et applique sa propre analyse interne.

La Société de Gestion peut recourir à des instruments financiers négociés sur un marché réglementé, tels que les *futures* (*futures* sur taux d'intérêt et sur indices d'actions) ainsi que des options (options sur taux d'intérêt et sur indices d'actions). Les *futures* et options peuvent être utilisés afin d'exposer le portefeuille au risque de taux d'intérêt ou au risque sur actions, ou afin de couvrir le portefeuille contre de tels risques. Ces instruments peuvent être utilisés sous réserve de la limite de 100% des actifs nets du Compartiment et dans la mesure où la fourchette de sensibilité globale du Compartiment entre 0 et 10 est respectée. Les contrats de change à terme de gré à gré sont également utilisés afin d'assurer la couverture du risque de change de Classes d'Actions couvertes.

Durée minimale de placement recommandée :	3 ans – ce Compartiment peut ne pas convenir à des investisseurs souhaitant retirer leur apport avant le terme de cette période.
Calcul et affectation du revenu :	Capitalisation.
Procédures de souscription et de rachat :	Chaque Jour d'Evaluation est un Jour de Souscription et un Jour de Rachat. L'Heure Limite pour les demandes de souscription et de rachat est 12 heures (midi) CET en date du Jour de Souscription ou du Jour de Rachat. Les demandes de souscription et de rachat sont à régler au plus tard au terme de la Période de Règlement de la Souscription ou de la Période de Règlement du Rachat, à savoir 2 Jours Ouvrables suivant le Jour de Souscription ou le Jour de Rachat.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque de niveau 3 tient du fait que le Compartiment investit dans des titres classés en catégorie spéculative. Les mouvements à la baisse des prix de tels titres peuvent être plus rapides et plus violents que ceux des titres non classés en catégorie spéculative et, de ce fait, peuvent entraîner une baisse plus rapide et plus importante de la valeur nette d'inventaire.

Il se peut que les données historiques servant au calcul de cet indicateur ne constituent pas une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque présentée n'est pas garantie et peut changer au fil du temps.

La catégorie la moins élevée ne signifie pas « sans risque ».

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur

Risque de crédit : la dégradation de la solvabilité d'un émetteur peut entraîner une baisse de valeur des titres émis par ce dernier et, par la suite, une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. La sensibilité au crédit permet de mesurer ce risque. En cas de défaut de paiement, la valeur des titres peut être égale à zéro. Les investissements à concurrence de 10% maximum dans des titres émanant d'entités de pays (émergents) non membres de l'OCDE sont susceptibles de venir accroître ce risque et peuvent entraîner une baisse notable et rapide de la valeur nette d'inventaire.

Risque de contrepartie : Ce risque se rapporte à la possibilité de défaillance d'une contrepartie, entraînant un défaut de paiement. Le défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Impact du processus de gestion : le recours à des dérivés et l'achat et la cession temporaire de titres peuvent provoquer des variations notables au niveau de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant le versement du produit de votre investissement. Dans certains cas, il se peut que le pourcentage à payer soit inférieur.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	0,90% TTC (*)
----------------	---------------

Frais prélevés par le Compartiment sous certaines conditions particulières

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

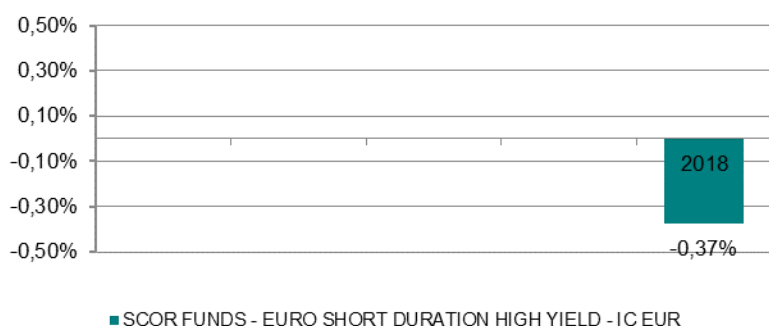
Frais d'entrée / frais de sortie : l'investisseur peut obtenir le montant exact auprès de la Société de Gestion ou du distributeur.

Les frais courants ne comprennent pas les éléments suivants : commissions de performance, frais d'opérations de portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie versés par le Compartiment à l'occasion de l'acquisition ou la cession de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « frais » du Prospectus du Compartiment, lequel est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion.

(*) Les investisseurs sont informés qu'en l'absence de données historiques permettant de calculer les frais courants, ceux-ci se calculent sur la base d'une estimation du montant total des frais attendu.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.

Année de création de l'action

2017

Devise

EUR

Informations pratiques

Dépositaire

BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / rapport semi-annuel)

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies décrivent un compartiment d'un OPCVM. Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en anglais dans un délai de 8 jours sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

SCOR Investment Partners SE - Sales and Marketing department - 5 Avenue Kléber 75795 Paris Cedex 16 – France

Les actifs de chaque compartiment sont séparés d'un point de vue juridique. Un investisseur du compartiment a le droit de convertir ses placements dans des actions du compartiment en actions d'un autre compartiment, tel que précisé plus avant dans le prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de l'OPCVM est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion.

Toute explication supplémentaire relative à l'OPCVM en question peut être obtenue auprès de la Société de Gestion.

Régime fiscal

La législation fiscale de l'Etat d'origine de l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale propre à l'investisseur.

Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment un descriptif des modalités de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité du responsable de l'attribution de la rémunération et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (<https://www.scor-ip.com/informations-reglementaires/INFORMATIONS-REGLEMENTAIRES.html?jsessionid=649B986CEE8D6735BB35CB4F8509C101.scorqi?famille=Informations+r%C3%A9glementaires>). Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de SCOR Investment Partners SE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Compartiment est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

SCOR Investment Partners SE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : 29 janvier 2019.